



COMMUNE DE MESSERY

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2023 A 20 H.

TABLEAU DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf janvier, à vingt heures, le conseil municipal de la commune dument convoqué, s'est réuni à l'espace Littorelle, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Frédéric RODRIGUES, 1<sup>ER</sup> Adjoint au Maire.

Etaient présents : F. RODRIGUES. N. VUARNET. T. NOIR. C.  
GERARD. B. WALET. C. CERRI. A. MARI. L. SCHEFZICK. C.  
COSTAFROLAZ. J. GROSJEAN. N. REYNAUD. A. RAYMOND.

Absents : S. BEL. R. MEGHEZZI. A. BLOT. C. PUECH. I. DUCROZ.  
B. SCHMIDT. F. KRAUZE.

Nombre de conseillers en exercice : 19 Nombre de membres présents : 12

Nombre de procurations : 2 Date de la convocation : 13 /01/2023

NUMERO ET OBJET DE LA DELIBERATION	DECISION
Délibération n°1 : Proposition de protection fonctionnelle au bénéfice de M. le Maire dans le cadre de poursuites pénales engagées contre lui pour des faits n'ayant pas le caractère de fautes détachables.	<b>Décide</b> d'accorder à M. BEL, maire de Messery, une protection fonctionnelle. <b>Autorise</b> M. BEL à se faire assister du ou des défenseurs de son choix.

Le secrétaire de séance

Claude GERARD



Le président de séance

Frédéric RODRIGUES